

Enterrement ou crémation - Lequel ?

Cette question a été posée par un croyant sur le Seigneur Jésus et cela peut engager les pensées des autres. Le but de cet article est donc d'attirer l'attention sur les principes donnés dans la parole de Dieu, qui s'appliquent à l'enterrement ou à la crémation, (même si certaines cultures ne connaissent pas la crémation).

Beaucoup, soit par ignorance ou par idée fausse, acceptent la pratique populaire de la crémation. Il y a plusieurs raisons plausibles facilement données pour le soutenir, allant de la revendication de motifs environnementaux ou de santé, à d'autres s'attendant à tort à éviter les conséquences du jour du jugement, mais aucune ne traite des principes que Dieu nous a donnés dans sa parole. Un bref regard sur quelques écritures pertinentes montrera clairement ce qui est acceptable pour Dieu et ce qui ne l'est pas.

Le Seigneur Jésus est toujours le Modèle pour le croyant, que ce soit dans la vie ou dans la mort. Dans la vie. Il a dit : « ... mais tu m'as préparé un corps » (Hébreux 10:5). C'était pour accomplir « la volonté de Dieu » (v. 7), ce qu'il fit jusqu'à la mort. Avant de mourir, le Seigneur a parlé de son enterrement. Dans Marc 14:8, il dit clairement : « Elle a d'avance oint mon corps pour l'enterrement. D'autres références sont Jean 12:7 et Matthieu 26:12. De plus, Paul parle aux Corinthiens de ce qu'il avait reçu du Seigneur. « Car je vous ai enseigné, en premier lieu, ce que j'avais aussi reçu, que Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures, et qu'il a été enseveli » (1 Corinthiens 15:3).

En prenant ces écritures comme exemples, nous pouvons appliquer le principe au croyant. Nous avons tous reçu un corps et la parole de Dieu est explicite dans ses instructions à son sujet. « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez de Dieu, et que vous n'êtes pas à vous ? » (1 Corinthiens 6 :19, 20). Notre corps est donc le vase qui nous est donné pour faire la volonté de Dieu, à notre mesure, de notre vivant, comme le Seigneur Jésus l'a fait pleinement dans la sienne. Notre corps ne nous appartient pas mais à Celui qui nous a créés et rachetés. Par conséquent, nous n'avons pas le droit de faire ce que nous voulons de notre corps, et particulièrement quant à l'issue finale.

De ce qui précède, il devrait déjà être évident pour tout ceux qui aiment le Seigneur Jésus qu'il n'y a pas d'autre choix disponible que l'enterrement. Les écritures utilisées ci-dessus proviennent toutes du Nouveau Testament, à la fois les propres paroles du Seigneur à son sujet et celles de l'apôtre Paul au sujet de la mort et de l'ensevelissement du Seigneur et du corps du croyant. Il n'y a aucune suggestion d'un autre moyen de traiter le corps, même si cela était évoqué.

Quant à la crémation, la parole de Dieu est aussi explicite. Amos 2:1, dit : « Ainsi parle l'Éternel : Pour trois transgressions de Moab, et pour quatre, je ne révoquerai pas sa sentence ; parce qu'il a brûlé les os du roi d'Édom en chaux. Et j'enverrai un feu sur Moab, et il dévorera les palais de Kerijoth, et Moab mourra dans le tumulte ». Le juste jugement de Dieu est ainsi clairement énoncé et la raison en est donnée - parce qu'il a brûlé les os. C'est un fait salutaire à considérer, qu'il a visité Moab avec le feu, utilisant ainsi le même instrument pour exécuter son jugement que celui utilisé par Moab. Le Seigneur Jésus a dit : « L'Écriture ne peut être anéantie » (Jean 10:35). Nous devons donc accepter cette parole solennelle prononcée par Dieu Lui-même à travers le prophète Amos.

Dans Young's Analytical Concordance to the Holy Bible (8e édition, p. 131), la déclaration suivante se trouve sous le mot 'enterrer' - Toutes les nations qui croient en la résurrection du corps ont pris soin de préserver les restes de les défunts aussi longtemps que possible, comme dans le cas des anciens Égyptiens et Juifs, Chrétiens et Musulmans, tandis que les Hindous les brûlent et que les Parsis les exposent à être dévorés par les oiseaux de proie.

Ayant ainsi montré à la fois ce qui est acceptable et inacceptable pour Dieu, nous devrions considérer ce qu'il a plu à enregistrer concernant l'enterrement. Dès le patriarche Abraham, l'acte d'enterrement doit être retracé. Il a demandé un endroit des fils de Heth où il pourrait enterrer Sarah sa femme. Il a dit : « donnez-moi la possession d'un sépulcre chez vous, afin que j'enterre mes morts de devant moi » (Genèse 23:4). Il acheta pour la somme de quatre cents sicles d'argent : « Macpéla ... le champ, et la grotte qui s'y trouvait, et tous les arbres qui étaient dans les champs » (Genèse 23:17). Abraham lui-même a également été enterré à cet endroit, voir Genèse 25:9.

Quand il s'agit de Jacob, la question est soulignée. En plus des instructions de Jacob pour l'enterrer avec ses pères dans la grotte qui se trouve dans le champ de Macpéla, il dit : « Là, ils ont enterré Abraham et Sarah sa femme ; là, ils ont enterré Isaac et Rébecca sa femme ; et là j'ai enterré Léa » (Genèse 49:31). Cependant, si cela ne suffit pas, Joseph approfondit l'affaire avec Pharaon dans Genèse 50:5 en disant : « Mon père m'a fait jurer, en disant : Voici, je meurs ; là tu m'enterras ». Rien de plus explicite. L'affaire ne s'arrête pas là, cependant, car elle continue avec Joseph qui « a donné un commandement concernant ses os » (Hébreux 11 :22). L'Écriture rapporte dans Genèse 50:26 qu'« ils l'ont embaumé, et il a été mis dans un cercueil en Égypte ». Cette affaire a été entièrement achevée plus de quarante ans plus tard, comme le rapporte Josué 24:32 - « Et les ossements de Joseph, que les enfants d'Israël avaient fait sortir d'Égypte, les ensevelis à Sichem dans la portion du champ que Jacob avait achetée des fils d'Hamor ». Ainsi, la lignée complète des patriarches est personnellement identifiée à l'enterrement. Dieu lui-même a enterré Moïse, son serviteur selon Deutéronome 34:6 - un événement des plus suggestifs aux fins de la présente considération.

Il ne s'agit pas ici de présenter une liste de toutes les sépultures de l'Écriture, bien que, sans doute, des leçons puissent être tirées de chacune d'elles, mais une ou deux autres personnes notables pourraient être citées avec profit. Jean Baptiste, le plus grand, né des femmes, a été enterré par ses disciples après avoir été décapité par Hérode (Matthieu 14:12). L'ami de Jésus, Lazare, a été enterré. De cette mort, nous apprenons la grandeur de la Personne qui a dit : « Je suis la résurrection et la vie » (Jean 11:25). Ils ont été enterrés, voir Actes 5:6, 10. Une autre sépulture qui ne peut être ignorée était celle du témoin fidèle et martyr du Seigneur, Etienne, qui a été enterré par des hommes pieux (voir Actes 8:2).

Cela nous amène à considérer le corps du croyant, auquel Paul se réfère, dans divers contextes. Nous nous limiterons ici à quelques références principales. La première d'entre elles se trouve dans Romains 8:23 où il parle, entre autres, de « l'attente de l'adoption, c'est-à-dire la rédemption de notre corps ». Nous pouvons être pleinement conscients du fait que notre âme est rachetée, ce qui est lié à notre salut éternel, mais nous pouvons manquer le fait que le Seigneur a également des droits rédempteurs en ce qui concerne notre corps. Ainsi, quiconque aime le Seigneur Jésus, ayant une certaine appréciation de ce que cela lui a coûté, aurait sûrement des sensibilités quant à la façon dont il devrait faire traiter son corps, si c'est la volonté du Seigneur qu'il meure ! Comment un tel peut-il concevoir de permettre que ce navire soit engagé dans les flammes de la crémation ? Sûrement, une telle pratique est odieuse ?

La deuxième considération se trouve dans 1 Corinthiens 15:35-50. Au verset 44, l'apôtre se réfère spécifiquement au corps du croyant après la mort lorsqu'il dit : « Il est semé un corps naturel, il est ressuscité un corps spirituel : s'il y a un corps naturel, il y a aussi un corps spirituel. Il est semé est une figure agricole relative à une graine semée dans le sol en vue de germer plus tard dans la vie. Ceci est encore amplifié dans les versets 35-38, où « Dieu lui donne un corps comme il l'a voulu, et à chacune des graines son propre corps » (v. 38). Cette écriture montre clairement que, même si le corps naturel s'est effondré en poussière, il existe un lien certain entre ce qui est semé et ce qui est élevé. Ainsi, l'ensemencement du corps ne peut pas avoir lieu par crémation. Nonobstant le fait que l'œuvre de Dieu dans l'âme d'un croyant est indestructible et qu'aucun feu ni rien d'autre

ne peut la détruire, cette écriture met l'accent sur le seul traitement de notre corps après la mort qui est approuvé par Dieu. À la lumière de cette Écriture, l'élimination des cendres ne peut en aucun cas être interprétée comme semant ou enterrant un corps.

La troisième et dernière considération se trouve dans 1 Thessaloniciens 4:14-18. Le verset 16 dit, « les morts en Christ ressusciteront premièrement ». 2 Corinthiens 5:6-8 montre que les morts en Christ sont absents du corps et présents (en ce qui concerne l'âme et l'esprit) avec le Seigneur. Lorsque 1 Thessaloniciens 4 sera accompli, quelque chose sortira de la tombe (c'est-à-dire que la personne sera appelée hors de la tombe par le Seigneur). Bien sûr, chaque croyant sortira dans une condition entièrement nouvelle et glorieuse, mais en enterrant un croyant, nous enterrons une personne (pas seulement un cadavre) et une personne sortira. Dans l'événement inhabituel et très triste où un vrai croyant a été incinéré, bien sûr, la puissance divine surmontera la situation. Cependant, il devrait être évident pour tout lecteur de cet article que la crémation est un acte de la plus grossière irrévérence à accepter par un croyant.

« Maintenant, le Dieu de paix lui-même vous sanctifie entièrement ; et tout votre esprit, votre âme et votre corps soient préservés sans reproche à la venue de notre Seigneur Jésus-Christ » (1 Thessaloniciens 5:23).

Adapté d'un livret de Edwin W Ellis Bourne